Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 144 (1999)

Heft: 12

Artikel: Le nouveau I. Corps d'armée autrichien

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-348770

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 17.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



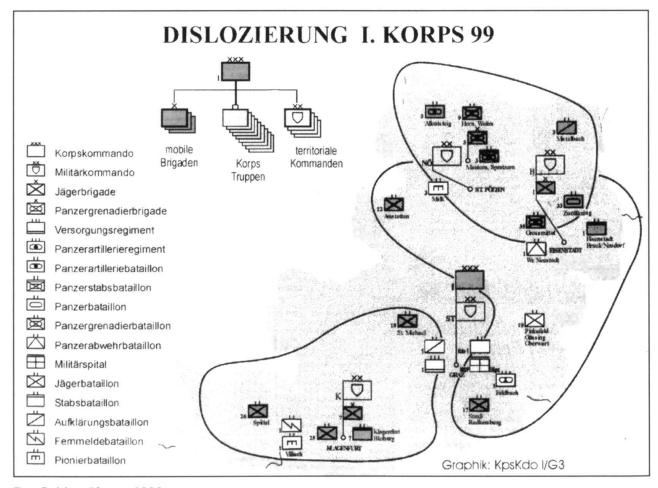
Le nouveau I. Corps d'armée autrichien

Le I. Corps est une Grande Unité, qui est directement subordonnée au ministère de la Défense nationale et qui a des particularités. Son secteur comprend les *Lände*r du Burgenland, le Kärnten, la Basse-Autriche (depuis le 1^{er} novembre 1998) et le Steiermark, c'està-dire presque la totalité de la frontière de l'Union européenne.

Le commandement du I. Corps s'étend sur 3 brigades, soit 2 brigades de chasseurs nouvellement constituées, ainsi la 3. Brigade de grenadiers de chars en Basse-Autriche, 4 commandements militaires et 9 petites formations qui servent à la conduite, au soutien et à l'appui. La réorganisation du corps a entraîné la dissolution de 6 formations. Grâce à une gestion efficace du personnel et à un «paquet social» judicieux, près de 900 cadres sur 1000 ont retrouvé un emploi. Les 2 brigades de chasseurs coiffent

chacune 4 petites formations, la brigade de grenadiers de chars 6 petites formations.

La réarticulation du I. Corps est terminée, ce qui signifie que la fin de la période de constitution pour la 1. Brigade de chasseurs avec commandement à Eisenstadt et pour la 7. Brigade de chasseurs avec commandement à Klagenfurt. Comme le I. Corps comprend 3 brigades, il est assuré qu'il y ait toujours une brigade prête à



Der Soldat, 12 mai 1999.



entrer en service, c'est-à-dire prête à remplir des tâches déterminées. Il comprend 8500 cadres; il instruit par année environ 13000 appelés. En cas de mobilisation, il compterait quelque 50000 hommes.

Les formations, qui sont subordonnées à ces commandants de brigade, relevaient jusqu'alors de commandements militaires. Aux commandants militaires, il reste aujourd'hui à remplir des missions d'appui territorial et d'intendance (en particulier tout ce qui concerne les besoins supplémentaires), la conduite en cas d'engagement subsidiaire et la conduite de 2 formations de mobilisation par commandement militaire.

Armes et équipements

La réduction de l'Armée fédérale autrichienne permet de concentrer les ressources; ainsi, dans toutes les formations du I. Corps, la puissance de feu, la protection, la mobilité, les matériels et les liaisons vont être sensiblement améliorés. De plus, les soldats seront équipés des armes d'infanterie les plus moderne (*StG 77, MG 74, Pi 80*). En cas d'engagement à la frontière, tous les hommes concernés seraient équipés du nouveau casque et du gilet pare-balles.

Dans les formations de chasseurs et de grenadiers de chars, la capacité antichar sera doublée par une seconde section équipées d'engins filoguidés antichars. L'artillerie dispose maintenant d'obusiers blindés. La défense ABC est nettement améliorée par la création d'une compagnie de défense atomique, bactériologique et chimique. Si des problèmes subistent dans le domaine de l'armement et de l'équipement, il n'en reste pas moins que l'introduction du char de combat Leopard-2, du chasseur de chars Jaguar équipé du missile filoguidé *HOT 4000*, du missile DCA *Mistral*, ainsi que celle du char à roues *Pandur* et du char de grenadiers *Ulan* permettront d'assurer une puissance de feu, une protection et une mobilité, ce que n'était pas envisable avec les anciens systèmes d'arme à disposition.

Importance de la milice

La composante «Milice» de l'Armée fédérale autrichienne a été réduite. Il n'en demeure pas moins que la milice est, comme avant, indispensable à l'accomplissement de toutes les missions. Elle permet d'augmenter la force de combat des forces de présence à la frontière, elle garantit la possiblité de relèves en cas d'engagement de longue durée. Elle complète également les effectifs des états-majors et des troupes.

Cdmt I. Corps¹

Les Américains testent un petit drone autrichien

Les Forces aériennes et l'Armée de terre américaines testent depuis quelques mois le petit drone *Camcopter* type hélicoptère, développé par la firme autrichienne Schiebel Elektronische Geräte à Vienne. D'une longueur de 2 m et d'un poids à vide de 27 kg, il peut emporter une charge utile de 25 kg (système d'exploration et de transmission). Son rayon d'action est de 10 km, qui peut, dans certaines conditions, être étendu à 80 km. Son réservoir contient 10 l de carburant, ce qui lui permet de voler pendant environ 2 h et demie. Une équipe de 2 hommes dirige son vol, mais celui-ci peut être programmé.

L'US-Air Force envisage d'engager des petits drones pour la surveillance rapprochée d'aérodromes et d'autres infrastructures, afin de localiser ce qui pourrait menacer les avions, aussi bien au décollage qu'à l'atterrissage. L'US-Army pourrait engager de tels drones dans le cadre d'actions de déminage humanitaire. Avec des senseurs adéquats, ils devraient localiser les mines et autres explosifs, afin qu'on puisse commencer immédiatement leur élimination. Enfin, le *Camcopter* pourrait être utile dans le combat en zone urbaine. (*ASMZ*, 11/1999)

RMS № 12 — 1999

¹ Ce texte et le schéma qui l'accompagnait a paru dans Soldat, 12 mai 1999.